

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 MARS 2018

Le lundi douze mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (10) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Yves LAGRANGE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE.

Etaient absents et excusés (1) :

- Ayant donné pouvoir (1) : Virginie BARTHELEMY (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE).
- N'ayant pas donné pouvoir (0) :

Nombre de votants : 11 (10 + 1 pouvoir).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Madame le Maire a ouvert la séance et soumis à l'assemblée l'ordre du jour.

Madame le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- Finances locales – Restructuration du foyer nordique de la Chalp – Souscription d'un prêt relais dans l'attente du versement des subventions

Laurent PASCAL a demandé que les modifications suivantes soient apportées au compte-rendu de la séance du 6 février 2018 : « Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour, 2 voix contre (Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE) et 0 abstentions, a décidé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Fées d'Hiver pour l'organisation du Parcours des Fées qui se déroulera durant la période estivale 2018, sur la commune de Crévoux. *Laurent PASCAL a précisé qu'il n'est pas opposé à l'attribution d'une subvention, dans la mesure où le montant attribué est moins important.* »

Les membres du conseil municipal ont ensuite approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6 février 2018.

Environnement – Avis sur le projet de modification du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la commune de Crévoux :

Les élus sont opposés à la prescription qui prévoit que, dans les zones bleues soumises au risque d'avalanche : « les parties de bâtiments implantées dans la zone bleue, l'emprise au sol ne devra pas dépasser 15 % de la surface de la zone bleue dans les parcelles affectées par le projet. » Il est donc décidé de retirer la délibération de l'ordre du jour. Celle-ci sera représentée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

N°7 – Fonction publique – Création d'un emploi de rédacteur territorial.

Madame Laurence FORNARO, secrétaire de mairie, est inscrite sur la liste d'aptitude du concours interne de rédacteur territorial, session 2017, à compter du 22 février 2018. Dans ce cadre, celle-ci a sollicité sa nomination dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de créer à compter du 20 mai 2018, un emploi de rédacteur à temps complet, correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. A compter de cette date, le tableau des emplois est ainsi modifié comme suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux

Grade : Rédacteur - ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Suite à la création de cet emploi, il sera procédé ultérieurement, après avis du CT, à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe actuellement pourvu par l'agent. Les crédits nécessaires à cette modification seront prévus au budget communal : chapitre 012 article 6411. Il est demandé à madame le maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

N°8 – Finances locales – Attribution d'une subvention au Ski Club Les Orres Crévoux l'Embrunais pour l'organisation de « la coraline » 2018.

Un dossier de demande de subvention a été déposé par le Ski Club Les Orres Crévoux l'Embrunais, pour l'organisation de « la coraline » 2018. La subvention sollicitée s'élève à 550 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d'attribuer une subvention de 400 € au Ski Club Les Orres Crévoux l'Embrunais, pour l'organisation de « la coraline » 2018.

N°9 – Finances locales – Restructuration du foyer nordique de la Chalp – Souscription d'un prêt relais dans l'attente du versement des subventions.

Dans le cadre du projet de restructuration du foyer nordique de la Chalp, il convient de souscrire un prêt relais dans l'attente du versement des subventions.

Suite à la consultation effectuée auprès des établissements bancaires, il apparaît que la proposition du Crédit Agricole Alpes Provence est la plus intéressante :

Montant : 581 598 €

Durée : 24 mois avec différé de remboursement du capital sur 23 mois

Taux fixe base 30/360 : 0,73 %

Montant remboursement à l'échéance : 590 122,78 €

Frais de dossiers : 150 €

Garantie : Cession de créance notifiée

Remboursement effectué au fur et à mesure de l'encaissement de la subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de souscrire auprès du Crédit Agricole Alpes Provence, un prêt relais d'un montant de 581 598 €, dans l'attente du versement des subventions, selon les conditions susmentionnées. Madame le maire est autorisée à signer le contrat établi par le Crédit Agricole Alpes Provence.

Questions diverses :

1/ Fruitière de la Chalp – Il avait été acté, l'an dernier, la possibilité de vendre la fruitière de la Chalp afin de financer, en partie, l'autofinancement nécessaire à la restructuration du foyer nordique, et notamment la construction d'un nouveau bâtiment. Depuis cette décision, quelques personnes intéressées par l'acquisition de cet édifice ont visité la fruitière, une seule offre a été faite à hauteur de 70 000 €. Aussi, l'ensemble des membres du conseil municipal présents a voté pour la cession de la fruitière et a chargé Madame Le Maire de procéder à cette vente aux meilleures conditions possibles.

2/ Dénomination et numérotation des voies – Madame le maire a été démarchée dernièrement par les services de La Poste, afin d'effectuer la dénomination et la numérotation des voies de la commune. La proposition commerciale s'élève à 2 100 € HT, comprenant un audit et conseil et la réalisation du projet d'adressage. Il a ainsi été décidé d'accepter cette proposition. Les élus sont donc chargés de travailler en amont, sur la dénomination des voies de chaque village. Des subventions pourront être demandées, afin de financer ce projet.

3/ Don – Madame le maire a informé l'assemblée du don de 1 000 € effectué par Claude CARRON à la commune, suite à la vente de son terrain. Les élus remercient Monsieur CARRON pour ce geste.

4/ Sécurité incendie – La commune, en partenariat avec le SIVU de l'eau de l'Embrunais, procédera cette année au remplacement de deux bornes à incendie, l'une au Chef-lieu et l'autre à la Chalp. Deux bornes seront remplacées chaque année, jusqu'à ce que l'ensemble des bornes réponde, tant que faire se peut, aux normes en vigueur.

5/ Foyer nordique de la Chalp – Les élus ont fait le point sur le projet de restructuration du foyer nordique de la Chalp. Les marchés seront notifiés prochainement aux entreprises.